

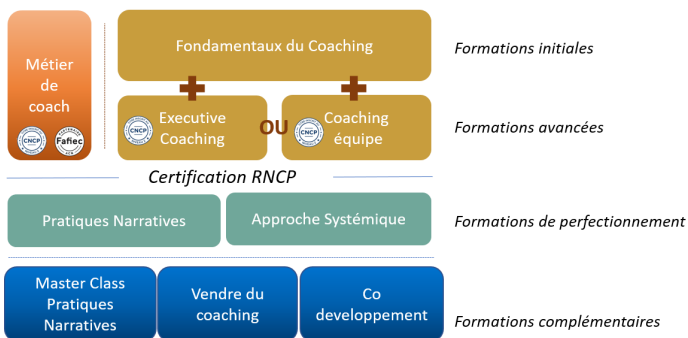
## CERTIFICATION DE COACH PROFESSIONNEL

### TITRE RNCP - NIVEAU II



La certification permet à ceux qui le souhaitent d'obtenir un certificat professionnel attestant des compétences acquises, lors des cycles de formation au coaching individuel ou au coaching d'équipe.

La certification RNCP, de coach professionnel, s'obtient à l'issue d'un cycle de formation de coach réalisé à l'IFOD et/ou par la Validation des Acquis de l'Expérience / VAE sous réserve des modalités ci-dessous :



La certification s'obtient à l'issue d'un parcours de formation réalisé à l'IFOD composé soit de :

- La formation Fondamentaux du Coaching, suivie de la formation Executive Coach.
- La formation Fondamentaux du Coaching, suivie de la formation au Coaching d'Equipe.
- La formation au Métier de Coach en présentiel et en distanciel.

## Les pré-requis pour accéder au dispositif de certification sont :

- Soit être Titulaire d'un diplôme de Niveau 2, ou d'une certification de Niveau II, enregistrée au RNCP, dans le domaine du conseil et Développement RH
- Soit avoir fait une Validation des Acquis de l'Expérience conformément au référentiel de compétences attendu par le titre de Coach professionnel
- Soit avoir suivi un parcours de formation de coaching à l'IFOD

## La certification de Coach Professionnel RNCP résulte de :

- La validation des acquis attendus soit dans le cadre de la réalisation du parcours IFOD, soit dans le cadre de la VAE
- La passation devant un jury avec :
  - Une mise en situation d'entretien de coaching, soit en présentiel, soit enregistrée
  - La rédaction d'un mémoire en deux parties, accompagné par un directeur de mémoire, choisi par l'école (3 rendez-vous):
    - L'exposé du cheminement personnel et professionnel du stagiaire qui l'a amené à choisir de devenir coach,
    - L'analyse d'un cas de coaching individuel ou collectif conduit par le stagiaire. La structure de l'analyse est donnée par l'IFOD et couvre les compétences du référentiel.

### Le jury est composé de :

- 1 professionnel du secteur (non intervenant dans l'organisme de formation), à savoir un coach certifié et confirmé
- 1 intervenant pédagogique de l'IFOD
- Le responsable de l'IFOD
- Le responsable du titre

La certification n'est pas automatique.

Le jury déterminera si les conditions ci-dessus sont bien remplies, conformément à une grille d'évaluation.

Les consignes de passation devant le jury seront remises au participant avant la soutenance.

*La certification n'est pas automatique. Le jury déterminera si l'évaluation des compétences professionnelles attendues ont bien été obtenues, conformément à une grille d'évaluation. Les consignes de passation devant le jury seront remises au stagiaire.*